

- proportion de verrous par rapport au nombre d'armes en circulation au pays;
- recyclage d'armes saisies ou rapportées;
- nombre d'armes détruites après saisie;
- données relatives à l'entreposage ;
- détecteur d'armes dans les endroits publics;
- informations sur type de balles utilisées (ex.: dum-dum utilisées).

C. DÉSARMEMENT

Cette dimension concerne plus spécifiquement les pays en conflit et en post-conflit. Lorsqu'il y a un accord de paix d'établi, un programme de désarmement est mis en place:

- mise en place d'alternative de vie pour les anciens combattants;
- accessibilité à la terre ou au commerce;
- y a-t-il de la place pour une nouvelle représentation?
- présence d'une partie tiers (peacemakers par exemple) pour s'assurer d'une démobilisation "équitable.";
- professionnalisation des forces armées (professionnaliser l'usage de la violence) ;
- établissement d'une distinction nette entre la vie civile et la vie militaire;
- nombre et conditions dans lesquelles les armes sont collectées.

D. CONSOLIDATION DE LA PAIX

Sur la demande

Variables relatives à la consolidation de la légitimité gouvernementale:

- % du budget accordé au militaire, à l'éducation, etc.
- % d'école ayant programme d'éducation;
- mise en place d'institutions démocratiques (mode de scrutin, carte électorale);
- personnel de sécurité formé;
- statut de l'appareil judiciaire;
- nombre d'ONG présentes (pour évaluer société civile);
- instance mise en place pour la gestion pacifique du conflit;
- établissement d'une autorité légitime;
- la police ou l'armée est en mesure de gérer les armes?
- mouvement politique parallèle (instabilité, guérilla, etc.);
- professionnalisation des forces armées et des corps de police.